

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2023**

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>12-12-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 18 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>12-12-2023</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Hervé WIOLAND, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINCILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, Mme M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 24</p> <p>VOTANTS : 22</p>	<p>Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINCILY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>20-12-2023</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

2023-12-18/06 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant la nécessité pour la ville de Buc de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour et tenir notamment compte des avancements de grade au titre de l'année 2023,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Considérant la nécessité de procéder à la création des postes à temps complet concernant les avancements de grade 2023 ajoutés dans le tableau ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES VOTANTS (18 voix pour)

Mme Véronique HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, Mme Frédérique SARRAU, M. Frank MARQUET, votant contre

Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Lorraine WEISS, Mme Catherine LE DANTEC, M. Stéphane VIELLE, s'abstenant

DECIDE : d'approuver le tableau des effectifs des emplois de la collectivité annexé à la présente délibération

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prévus au budget de l'exercice 2023 et suivants.

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20231221-2023-12-18-06-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023
--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 21-12-2023

Rendu exécutoire le : 21-12-2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 20 Décembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Morelli

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231221-2023-12-18-06-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231221-2023-12-18-06-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Commune de BUC

TABLEAU DES EMPLOIS AU 15/12/2023

Filières	Grades	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus sur emploi permanent	
		Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	Titulaires	Non titul
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général de 2000 à 10000 habitants		1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Catégorie A	Attaché principal	2	0	2	0
	Attaché	8	0	4	3
Catégorie B	Rédacteur principal 1ère classe	0	0	0	0
	Rédacteur principal 2ème classe	1	0	0	1
	Rédacteur	6	0	3	1
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1ère classe	3	0	2,8	0
	Adjoint administratif principal 2ème classe	5	0	5	0
	Adjoint administratif	5	0	2	2
S/Total		30	0	18,8	7
FILIERE TECHNIQUE					
Catégorie A	Ingénieur Principal	1	0	0	0
Catégorie B	Technicien principal 1ère classe	1	0	1	0
	Technicien principal 2ème classe	0	0	0	0
	Technicien Territorial	4	0	3	0
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	2	0	1	0
	Agent de maîtrise	2	0	2	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	6	0	4	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	9	0	7,80	0
	Adjoint technique	12	0	7	5
S/Total		37	0	25,80	6
FILIERE SOCIALE					
SOUS-FILIERE SOCIALE					
Catégorie A	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	0	1	0
	Educateur de jeunes enfants	3	0	0,8	1
Catégorie C	Agent spécialisé écoles matern principal 1ère classe	0	0	0	0
	Agent spécialisé écoles matern principal 2ème classe	3	0	2,6	0
	Agent social principal 2ème classe	1	0	1	0
Catégorie A	Assistant socio-éducatif	1	0	1	0
S/Total		9	0	6,4	1
FILIERE SOCIALE					
SOUS-FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Catégorie A	Infirmière en soins généraux hors classe	1	0	1	0
	Infirmière en soins généraux de cl normale	0	0	0	0
Catégorie B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	4	0	4	0
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0	1	1

Accuse de réception en préfecture
 078-217801174-20231221-2023-12-18-06-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2023
 Date de réception préfecture : 21/12/2023

	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	1	0	1	0
S/Total		10		7,4	1

Filières	Grades	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus sur emploi permanent	
		Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	Titulaires	Non titul
FILIERE SOCIALE					
SOUS-FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Catégorie B	Assistant de conservation du patrimoine ppal 2ème classe	1	0	0	1
	Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	0	1	0	1
S/Total		1	1	0	2
FILIERE ANIMATION					
Catégorie B	Animateur territorial principal 1ère classe	1	0	1	0
	Animateur territorial principal 2ème classe	1	0	0	0
	Animateur territorial	4	0	1	1
Catégorie C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	0	1
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	0	2	0
	Adjoint d'animation	16	0	5	9
S/Total		26	0	9	11
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Catégorie B	Chef de service police municipale	1	0	0	0
Catégorie C	Gardien Brigadier	1	0	1	0
	Garde champêtre Chef principal	1	0	1	0
S/Total		3	0	2	0
total général		117	1	69,40	28

EMPLOIS NON-PERMANENTS
 COLLABORATEUR DE CABINET
 CONSEILLER NUMERIQUE

1
1

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20231221-2023-12-18-06-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2023
 Date de réception préfecture : 21/12/2023

Acte à classer

2023-12-18-06

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-21T15-52-46.00 (MI249918582)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231221-2023-12-18-06-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Mise à jour du tableau des effectifs

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-12-18-06 Mise a jour du tableau des effectifs.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[ANNEXE B Tableau des effectifs.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/23 à 11:16

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 21/12/23 à 11:16

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 21/12/23 à 15:52

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 21/12/23 à 15:52

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 21/12/23 à 15:58

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 21 décembre 2023 15:59
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-06

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-06, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231221-2023-12-18-06-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-12-18-06

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Date de décision : 21/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>